Tennis Club de PLAISIR
Saison 2026-2027

Le Club 12/18 ans

Pour les filles et garçons nés en :
2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015

Tarif pour l'année : 500 €

Une pédagogie adaptée est mise en place pour que les jeunes puissent progresser à leur rythme.
Début des cours la semaine du 14 septembre 2026.

Paiement par carte bancaire, par chèques ou prélèvements mensuels sauf cotisation

Cette formule comprend :

- ✓ **Une séance hebdomadaire d'une heure trente en court couvert encadrée par des enseignants diplômés d'Etat.**
  Poursuivre les apprentissages, sans interruption tout au long de l'année.

La seconde séance offerte :
Pour vérifier les acquis, matche, tournoi

- ✓ **La licence FFT**
- ✓ **L'adhésion au club**
- ✓ **Le droit à la réservation par internet.**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom----------Prénom----------

Adresse----------

Code postal----------Ville----------

E-mail----------

Date de naissance----------Sexe : ☐ F ☐ M

Tél. portable----------Tél. dom----------

☐ **Réinscription** ☐ **Nouvelle Inscription**

Créneaux proposés

Mercredi	**Samedi**
☐ 12/14 ans de 14h-15h30	☐ 12/14 ans de 15h-16h30
☐ 15/18 ans de 15h30-17h	☐ 15/18 ans de 16h30-18h

Deuxième séance mercredi

☐ de 17h-18h00 nés en 2012 à 2015

☐ de 18h-19h00 nés en 2009 à 2011

☐ **J'autorise ☐ je n'autorise pas le TC PLAISIR pour sa communication interne externe à utiliser, l'image de la personne inscrite sur cette fiche, Sur tous types de support (notamment sur le site Internet du club).**

☐ **Je m'engage à respecter le règlement intérieur figurant au dos**

Signature du responsable légal :

TENNIS CLUB DE PLAISIR
355 Rue de la Bretechelle 78370 Plaisir Tél : 0130551629
SIRET 30933056100023 APE 9312Z

www.tc-plaisir.com club.tc-plaisir@fft.fr

REGLEMENT INTERIEUR

DU TENNIS CLUB DE PLAISIR

1 - COTISATIONS

Toute personne désirant s'inscrire au Tennis Club de PLAISIR doit :

- régler la cotisation fixée par l'Assemblée Générale.

La cotisation est valable pour l'année sportive (du 1er septembre au 31 aout de l'année suivante)
S'ajoute à la cotisation le montant de la licence FFT en cours.
Les Jeunes ayant acquitté une cotisation ont accès aux installations dans les mêmes conditions que les Adultes.
L'inscription au Club donne accès à tous les équipements et activités **dans le respect du Règlement Intérieur.**

2 – CONDITIONS GENERALES

Les installations fonctionnent de 8 h à 22 h,
sauf le Samedi, le Dimanche et les Jours fériés de 8 h à 20 h.
Le Club sera fermé les 25 Décembre et 1er Janvier

Modalités de réservation

La réservation se fait par internet. L'utilisation d'un court est autorisée à tous les adhérents à jour de leur cotisation. Chaque joueur doit être en mesure de justifier son adhésion à toute personne habilitée à contrôler la légalité de la réservation (membres du Comité de Direction par exemple)

Priorité (uniquement dans le cadre de la réservation)

Les courts peuvent être réservés à l'avance soit par :

-Le Président, les personnes en charge de l'animation et de la compétition.

Toute infraction à ces règles peut entraîner une sanction de Comité de Direction.

3 – COURTS COUVERTS

Généralités **(idem aux courts extérieurs)**

L'utilisation des courts couverts est réservée en priorité :

- aux écoles de tennis
- à l'animation générale du Club.

Les heures restantes sont utilisables par tous les adhérents à jour de leur cotisation ou de leurs invités. (Invitation payante)

4 – INVITATIONS

Seuls les adhérents peuvent inviter. Il suffit pour cela d'acquitter le montant du ticket d'invitation fixé par le Comité de Direction L'invitation est de 15€ valable pour un court d'une heure, quel que soit le nombre de personnes invitées.

Si le court est inutilisé, l'usage en est autorisé une demi-heure avant et une demi-heure après le créneau effectif de cette réservation.

5 – ECOLES

La réservation des courts est planifiée et effectuée sur accord du Comité de Direction.

Durant les heures en courts couverts, l'accès en est exclusivement réservé aux élèves et aux enseignants (parents, amis devant rester dans le Club-house).

Il existe des règles propres à l'Ecole, et les adhérents doivent s'y conformer.

6 – TENUE - DISCIPLINE - PROPRETE

Chaque joueur doit avoir son équipement. Une tenue vestimentaire décente est recommandée, aussi bien sur le court que dans l'enceinte du Club **(jouer torse nu est prohibé).**

Seules des chaussures de tennis « propres »
sont autorisées.

Les enfants non-adhérents restent sous l'entière responsabilité de leurs parents. L'accès des courts et du mur d'entraînement leur est formellement interdit.

Après l'utilisation d'un court, les joueurs doivent laisser ce dernier propre pour les suivants (ramasser balles, boîtes, bouteilles) et passer le filet sur terre battue et arroser.

Courtoisie et compréhension doivent être de rigueur entre les adhérents, les collaborateurs et les invités du Club.

Par mesure d'hygiène et de sécurité, les chiens doivent être tenus en laisse dans tout le Club.

Les vélomoteurs et les bicyclettes doivent être rangés sur l'emplacement réservé à cet effet.

En cas de manquement jugé grave de la part d'un adhérent, le Comité de Direction peut procéder à une radiation temporaire ou définitive de celui-ci. La cotisation restant acquise au Club.

7 – PAR TEMPS DE VERGLAS OU DE PLUIE, L'ACCES AUX COURTS EXTERIEURS EST INTERDIT : (risques d'accidents)